



Commune de GINGSHEIM

Conseillers élus :
11

Conseillers en fonction :
09
Nombre de conseillers présents
8

Séance du mercredi 23 mars 2011

Sous la présidence de M Dominique Gross, Maire

Absent : M. Hauber

1) Compte administratif 2009

Après examen du compte administratif 2009 présenté par Mr le Maire, le Conseil Municipal approuve ce compte administratif et l'arrête comme suit :

➤ Dépenses de fonctionnement	:	144 085,86 €
➤ Recettes de fonctionnement	:	388 040,45 €
➤ Dépenses d'investissement	:	295 023,72 €
➤ Recettes d'investissement	:	109 687,26 €
➤ Excédent de fonctionnement	:	243 954,59 €
➤ Déficit d'investissement	:	185 336,46 €
➤ Excédent global de clôture	:	58 618,13 €

2) Approbation du Compte de gestion 2010

Après s'être fait présenté toutes les pièces budgétaires et comptables de l'exercice 2010

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor pour l'exercice 2010, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3) Budget 2011

Le Conseil municipal vote le budget 2010 proposé par Mr le Maire, et l'arrête comme suit

- Dépenses et recettes de fonctionnement	:	232 538 €
- Dépenses et recettes d'investissement	:	471 062 €

4) Affectation des résultats 2010

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010, et sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal arrête les résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement	243 954,59 €
Déficit d'investissement	: 185 336,46 €
Excédent global de clôture	58 618,13

Sur proposition du maire le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

au compte 10683 (Excédents de fonctionnement capitalisés)	= 185 336,46 €
au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)	= 58 618,13 €

5) Mise en place de fascines vivantes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux de mise en place des fascines, pour lutter activement contre les coulées d'eau boueuse sur le ban communal.

Après examen des trois devis en leur possession, ils valident le devis du :

Conseil Général pour un montant de 13917,85€ TTC.

Le Conseil Municipal demande les subventions pour ces travaux au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Ces dernières seront adressées en semaine 15/11.

Vu l'urgence de la réalisation de ces travaux et en prévision des orages de Mai et Juin risquant de provoquer à nouveau des inondations, le Conseil Municipal demande l'autorisation de commencer les travaux le plus rapidement possible et avant validation des subventions.

6) Subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Gingsheim

Historiquement, la subvention à l'Amicale des Pompiers était de 900€ par année, puisque ces derniers assuraient également le nettoyage du réseau d'assainissement de la commune.

A ce jour, ce nettoyage est maintenant effectué par le SDEA directement. Cependant en raison de l'aide apportée directement aux particuliers de la commune, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir une subvention mais de la ramener à un montant de 500€ par année.

La commune versera en 2011 une subvention globale de 1000€, correspondant à 500€ pour 2010 (encore à verser) et 500€ pour 2011.

7)Création du poste de rédacteur

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création du poste de rédacteur territorial.

Les attributions consisteront à effectuer tous les travaux de secrétaire de Mairie. La durée hebdomadaire de ce service est fixée à 17/35e. La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 398, indice majoré : 362.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984, à savoir : recrutement dans les communes de moins de 1000 habitants et dans les regroupements de communes dont la moyenne arithmétique des nombres d'habitants ne dépasse pas ce seuil et pour une durée de travail au plus égale à la moitié de celle des agents publics à temps complet ou pour pourvoir l'emploi de secrétaire de mairie quelle que soit la durée de travail.

Des contrats peuvent être conclus pour pourvoir des emplois permanents et pour une durée déterminée (maximum 3 ans) et peuvent être renouvelés que par reconduction expresse et dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette période maximale de 6 ans, ces contrats doivent être reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

8) Subvention Classe de Découverte

Suite à la demande de Mesdames Gaire et Herrmann, institutrices des Ecoles de Riedheim et Griesbach-le-Batsberg, le Conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place d'une subvention concernant l'élève de Gingsheim, Hauber Guillaume, scolarisé dans le RPI.

Cette subvention, d'un montant total de 25€, est attribuée dans le cadre d'une "classe découverte" à Paris, effectuée du 14 au 18 mars 2011, selon le détail suivant :
5€/jour sur 5 jours soit un montant total de 25€ à verser.

9) Reversement de l'AGSPG

M. Alain Becker trésorier de l'Association de gestion de la salle polyvalente remet à la commune de Gingsheim un chèque de 3000 € représentant l'excédent de fonctionnement de la salle de l'exercice 2010, correspondant au premier versement sur une somme totale attendue de 5000€.

Après délibération le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce chèque et demande à M.le Maire d'en ordonnancer son encaissement.

⋮

10) Divers

1/ Concernant le terrain Kermann, le Maire informe le Conseil qu'à la suite du courrier envoyé récemment, il a été contacté par une agence immobilière mandatée par les propriétaires pour procéder à la vente de ce terrain. Cette dernière propose un prix de départ à la vente de 12.000€ l'are. La commune fera une proposition de départ à 3.000€ l'are.

Cela ne résous pas dans l'immédiat le souci de sécurité que pose la vieille maison en ruines.

Il est envisagé de demander un devis aux Ets Wicker, concernant la démolition de cette dernière.

2/ Concernant l'étude des nuisances sonores effectuée par Serial Accoustique, un seuil de tolérance a été défini. Il est envisagé et impératif de modifier les termes du contrat de location de la salle des fêtes et éventuellement d'entreprendre des travaux pour la mise en conformité des locaux. Cela risque d'avoir une incidence sur l'exploitation de la Salle.

3/ Concernant la parcelle Oswald, à la sortie du village, cette dernière est automatiquement constructible pour une rangée de maison en bordure de la route départementale. L'immobilière foncière du Rhin envisage une double rangée, il y aura en ce cas nécessité d'envisager un projet beaucoup plus précis concernant les différents réseaux.

4/ Mme Boisseau nous informe des derniers éléments concernant le projet d'implantation du parc éolien, où Gingsheim serait concerné pour la mise en place de deux éoliennes. Deux zones ont été définies :

- zone Nord (pour 9 éoliennes) et
- zone Sud (pour 7 éoliennes dont les deux sur le ban communal de notre village).

Pour l'instant, de nombreux critères défavorables, tels que nuisances sonores et médicales, réserve naturelle de chauve-souris, périmètre du patrimoine architecturale de l'Eglise de Hohatzenheim, dégradation de la qualité des faisceaux hertziens etc... font que ce projet ne présente pas l'unanimité des voix.

5/ M. Becker rappelle également que le traditionnel OSTERPUTZ aura lieu le samedi 26 mars 2011 et qu'il se déroulera en deux équipes, une le matin, une l'après-midi.